

AFFAIRE N° 30. - Marché de gré à gré d'un montant de 2 072 057 Frs CFA à passer avec la MAISON BLANCHE BIRGER à SAINT-DENIS pour les travaux de transformation du réfectoire de l'Ecole Centrale.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec la MAISON BLANCHE BIRGER à SAINT-DENIS, un marché de gré à gré d'un montant de DEUX MILLIONS SOIXANTE DOUZE MILLE CINQUANTE SEPT Frs CFA pour les travaux de transformation du réfectoire de l'Ecole Centrale - en salles de classe - (pose de nacos avec précadres métalliques et des cloisons intérieures en bagapan).

La dépense correspondante est imputable au Chapitre 903, Article 2 302-45 du Budget de 1969.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Lu et validé le 7 décembre 1969
Le Maire
Le Secrétaire Général
Lu et validé
Le Directeur des Affaires Financières et p.c.
L. ALARCON